

**Extrait du**  
**Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts**  
**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

Identifiant juridique : BOI-BIC-RICI-10-80-08/12/2021

Date de publication : 08/12/2021

**BIC - Réductions et crédits d'impôt - Crédits d'impôt - Crédit d'impôt au profit des débiteurs de tabac**

---

**Positionnement du document dans le plan :**

Le crédit d'impôt au profit des débiteurs de tabac prévu à l'[article 244 quater R du code général des impôts \(CGI\)](#) ne trouve plus à s'appliquer aux dépenses engagées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.



**AVERTISSEMENT**

Les commentaires contenus dans le présent BOI sont retirés à compter de la date de publication mentionnée ci-dessus. Pour prendre connaissance des commentaires antérieurs, il convient de consulter les versions précédentes de ce document dans l'onglet « Versions publiées ».